NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

Bureau du Syndicat • Séance du 20/12/2018

Compte-rendu de réunion

En l'absence de la Présidente, excusée, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte des nappes, N. GARCIA, premier Vice-président, préside le bureau.

09h10 : le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Pour la réunion du jour, N. GARCIA propose l'ordre du jour suivant :

I. Informations et actualités

- Information des décisions prises par la Présidente par délégation
- Etat des nappes
- Autres informations

II. Administration du Syndicat Mixte

- Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- Demande d'aides auprès de l'Agence de l'Eau pour les postes – années 2019 : *Délibération n°1*
- Cambriolage d'août 2018 : Prise en charge par le Syndicat Mixte des sommes volées dans la régie d'avance : *Délibération n°2*
- Indemnité de conseil à verser au payeur départemental : *délibération n°3*

III. Dossiers techniques

- Documents SAGE et PGRE : présentation des principaux points encore en discussion avant validation des documents par la CLE (prévue début 2019).

Nicolas GARCIA propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les dossiers techniques : il s'agit d'une délibération à prendre pour réaliser des travaux sur certains forages publics et privés

L'ordre du jour avec le point supplémentaire proposé en séance est approuvé à l'unanimité.

1 Informations diverses

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les informations diverses.

Etat des nappes

H. TACHRIFT indique que les mois d'octobre et novembre ont été excédentaires en termes de pluviométrie (+150% depuis septembre) et que la situation des nappes s'est améliorée en conséquence, suite à un été très chaud et sec.

Deux secteurs restent cependant fragiles :

- La bordure côtière nord : deux ouvrages sont encore sous le niveau de crise
- L'unité Aspres – Réart où un piézomètre affiche encore des niveaux d'eau sous le niveau d'alerte.

Décisions prises par la Présidente en vertu de ses pouvoirs donnés par délégation

Nicolas GARCIA présente les éléments suivants :

- Marché « Expérimentation de recharge artificielle des nappes, hiver 2018 / 2019 » (délibération n°7 du 15/02/2018) : le marché a été attribué à la société Hydro.Géo.Consult pour un montant de 23 995,60 € T.T.C. Une demande d'aide a été faite auprès de l'Agence de l'Eau (financement à 80%).

  Nicolas GARCIA indique qu'une réunion de démarrage s'est tenue au mois de novembre. Le début de la recharge était prévu mi-décembre mais dans ce secteur les nappes sont actuellement au plus haut. Le début de l'expérimentation est décalé à la mi-janvier, au mieux.

Autres informations

Nicolas GARCIA présente les éléments suivants :

- CLE : Une CLE s'est tenue le 13/12/2018. Le SAGE a été validé sur le principe dans son intégralité. Il manque une relecture juridique pour permettre sa validation formelle. Le PGRE est écrit dans sa totalité mais il reste un point de blocage qui sera discuté dans cette réunion (point 3 de l'ordre du jour).

- Projet d'arasement des seuils du Tech : Une étude d'impact a été présentée en CoPil le 03/10. Le Syndicat estime que techniquement il y a beaucoup d'éléments intéressants mais qu'elle ne permet pas d'apprécier l'impact de l'arasement des seuils. La DDTM a demandé un avis technique au BRGM qui est à priori sur la même position que le SMNPR.

- Syndicat de production à l'échelle départementale : Un CoPil s'est tenu le 19/12 : il est proposé de réaliser un travail de préfiguration et d'utiliser le Syndicat. Le CD66 propose de débloquer 100 000 € pour cela en 2019.

  F.CLIQUE indique qu'il est prêt à travailler sur une extension du périmètre et de l'objet du Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon. Concernant un Syndicat de Production à l'échelle départementale et le recrutement d'un chargé de mission par le Conseil Départemental, il indique que cela peut être mal perçu par les élus, notamment parce que la question de la gouvernance est centrale ;

  N. GARCIA comprend que la gouvernance puisse être une question centrale. Il indique cependant que l'objectif est d'avancer pour la création d'un Syndicat de production : de nombreuses questions techniques et politiques au sens nombre du terme se posent actuellement. Il s'agit d'y répondre pour que chaque collectivité puisse faire son choix in fine. Il ajoute que le cadre dans lequel se fait ce travail l'importe peu : création d'un syndicat de préfiguration, groupe de travail ou autre.

  A PUIG propose pour rassurer tout le monde que la personne en charge de ce travail technique puisse être placée sous le contrôle du Président de la CLE.

  N. GARCIA indique que dès le mois de janvier un groupe de travail regroupant les techniciens des différentes collectivités doit se mettre en place pour travailler à ce sujet : leurs propositions seront soumises au Copil dans la même configuration que la réunion du 19/12/2018.

1 Administration du Syndicat Mixte

Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire

H. TACHRIFT présente le contexte budgétaire et propose que les cotisations statutaires n'augmentent pas en 2019. Il présente ensuite un bilan financier de l'année 2018, propose les priorités d'actions pour 2019 et leurs traductions budgétaires. Enfin il pose la question de l'évolution du Syndicat Mixte à moyen terme.

Sur ce dernier point, F. CLIQUE indique qu'il est favorable à une réflexion sur le périmètre et les missions du Syndicat Mixte. Il demande quelles sont les pistes envisagées.

N. GARCIA et H. TACHRIFT indiquent que cette réflexion est à son début et que tout est ouvert à priori. La question d'intégrer le karst des Corbières est notamment sur la table.

A PUIG approuve cette réflexion et averti qu'il faudra être très vigilant sur la coordination des actions du Syndicat Mixte des nappes avec les autres Syndicats et structures de gestion de masses d'eau.

Il n'y a pas de vote formel concernant le Débat d' Orientation Budgétaire. Il se fera en Comité Syndical. Le Bureau approuve cependant les éléments présentés ici.

Demande de subventions à l'Agence de l'Eau pour l'année 2018

N. GARCIA rappelle que l'Agence de l'Eau constitue un partenaire financier indispensable notamment pour le financement de quatre des cinq postes du Syndicat Mixte (Directeur, Chargée de Mission SAGE, Chargé de Mission PGRE, Technicien). Il indique que comme chaque année, une délibération doit être prise en fin d'année pour la demande de subvention des postes pour l'année qui vient.

En l'absence de remarque, il met au vote la délibération 1.

La délibération n°1 relative aux demandes de subvention des postes techniques du Syndicat Mixte à l'Agence de l'Eau est approuvée à l'unanimité.

Prise en charge par le Syndicat Mixte des montants volés de la Régie d'Avance

N. GARCIA rappelle qu'une régie d'avance a été créée en juillet 2016 pour faciliter le paiement des petites dépenses (envois colis, petits matériels pour la maintenance du réseau piézométrique etc.), le montant maximum de la caisse étant de 200 €.

Il indique que lors du cambriolage du 23 août 2018, le montant de la caisse a été dérobé, soit 50,72 €. Afin que la régisseuse Marianne BOTET n'ait pas à rembourser ce montant sur ses deniers propres, N. GARCIA propose de prendre une délibération afin que le Syndicat Mixte le prenne en charge.

La délibération n°2 relative au remboursement par le Syndicat Mixte de la régie d'avance suite au cambriolage d'aout 2018 est votée à l'unanimité.

Indemnité de conseil du payeur départemental

H. TACHRIFT rappelle que la Paierie Départementale joue un rôle essentiel de conseil pour une collectivité comme celle du Syndicat Mixte des nappes.

Suite au départ d'Hélène VENTURA et comme les textes le prévoient, H. TACHRIFT propose de prendre une délibération pour indemniser son remplaçant M. Ariel SALA.

H. TACHRIFT rappelle pour information que le montant annuel de cette indemnité de conseil est de l'ordre de 350 € / an.

La délibération n°3 relative à l'indemnité de conseil du payeur départemental est votée à l'unanimité.

3 Dossiers techniques

Rebouchage et mise aux normes de forages

Il s'agit du point ajouté à l'ordre du jour.

H. TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte a identifié 6 ouvrages devant faire l'objet d'une intervention :

- 4 forages publics non utilisés doivent être rebouchés
- 2 forages agricoles utilisés doivent être mis aux normes.

H. TACHRIFT indique que le coût total des travaux est estimé à 15 000 € H.T.. et est susceptible d'être aidé à 80 % dans le cadre du 10ème programme (qui s'achève le 31/12/2018).

La délibération n°4 relative à la réalisation travaux sur des forages publics et privés est votée à l'unanimité.

<u>PGRE</u>

H. TACHRIFT informe le Bureau sur l'état d'avancement du document PGRE. Il rappelle que ce document se veut opérationnel avec pour objectif d'aboutir à l'équilibre quantitatif des nappes Pliocène. Le PGRE liste pour cela l'ensemble des actions permettant les économies d'eau et définit pour chaque maître d'ouvrage un « plan d'action ». H. TACHRIFT rappelle que l'Agence de l'Eau envisage de ne financer que les actions inscrites à ce plan d'action.

Il reste actuellement un point de blocage : l'Agence de l'Eau souhaite qu'une règle relative à la réutilisation des économies d'eau soit inscrite dans le PGRE. Elle en fait une condition sine qua non pour le versement potentiel d'aide aux collectivités de la plaine du Roussillon.

F. CLIQUE indique qu'il est défavorable à toute règle de ce type dans le PGRE qui n'est pas l'outil adapté pour cela. L'Agence de l'Eau en faisant une condition sine qua non pour l'approbation du document, il rappelle la dernière proposition qu'il a faite à D. COLIN et P. JUNQUET :

- Dans les secteurs où les volumes prélevés sont supérieurs aux volumes prélevables, au moins 50% des économies doivent « aller au milieu »
- Dans les secteurs où les volumes prélevés sont inférieurs aux volumes prélevables, au moins 10% des économies doivent « aller au milieu ».

A PUIG indique qu'une telle proposition lui convient.

En l'absence d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA clôt la séance.

Pour la Présidente et par délégation
Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon

NICOLAS GARCIA

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1, Impasse de la Vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43 • Fax. 04 68 57 73 45
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr